

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ALLIER
TARIF DE REPRODUCTION ET DE REUTILISATION
DES DOCUMENTS

PHOTOCOPIES*			
Format A4 (21x 29,7)	recto	0,18 €	
	recto-verso	0,36 €	
Format A3 (29,5x 42)	recto	0,36 €	
	recto-verso	0,72 €	
Format A1 (59,4 x n)	recto	4 €	
Format A0 (84,1x n)	recto	8 €	
TIRAGES NUMERIQUES*			
<i>Tirages simples à partir de fichiers numériques déjà existants</i>			
		Papier ordinaire	Papier photo
Format A4 (21x 29,7)	Noir et blanc	0,18 €	0,80 €
	Couleur	0,36 €	1,20 €
Format A3 (29,5x 42)	Noir et blanc	0,36 €	1,20 €
	Couleur	0,72 €	1,80 €
<i>Prise de vue et tirages de documents originaux</i>			
		Papier ordinaire	Papier photo
Format A4 (21x 29,7)	Noir et blanc	0,40 €	1 €
	Couleur	0,80 €	2 €
Format A3 (29,5x 42)	Noir et blanc	1 €	3 €
	Couleur	2 €	4 €
<i>Fourniture de fichiers numériques, gravure sur CD-ROM ou DVD-ROM</i>			
CD-ROM vierge		2,50 €	
DVD-ROM vierge		5 €	
Numérisation d'un document original		0,18 € la vue	
Gravure sur CD-ROM ou DVD-ROM de fichiers déjà existants		Gratuité, si le temps de réalisation est inférieur ou égal à 1 heure. Si ce temps de réalisation est supérieur à 1 heure, la prestation est facturée au tarif horaire de 26 €	
Inscription de numérisation(s) sur un support fourni par l'utilisateur, sous réserve d'un contrôle préalable de ce support			
Envoi de numérisation(s) déjà existantes, par courriel ou par une plate-forme de transfert			
Numérisation de document(s) et envoi de leur(s) image(s) numérique(s) par courriel ou par une plate-forme de transfert		0,18€ par vue numérisée. Gratuité de l'envoi, si le temps de réalisation est inférieur ou égal à 1 heure. Si ce temps de réalisation est supérieur à 1 heure, la prestation est facturée au tarif horaire de 26 €	

* Ces tarifs ne concernent que la fourniture de copies des documents, et non leur réutilisation éventuelle, dont les modalités figurent dans le tableau ci-après.

REUTILISATION DE COPIES DE DOCUMENTS CONSERVES PAR LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ALLIER
<p>REUTILISATION DE COPIES DE DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES OU/ET PRECIEUX, DANS UNE PUBLICATION IMPRIMEE</p> <p>Remise, à titre gratuit, de 2 exemplaires de la publication aux Archives départementales. Cette disposition pourra être modulée à la baisse ou suspendue par le directeur des Archives départementales, notamment pour des publications à tirage limité (inférieur ou égal à 2000 exemplaires) et/ou ne présentant pas de caractère commercial. La mention « Archives départementales de l'Allier » suivie de la cote du document reproduit devra figurer dans la publication.</p>
<p>REUTILISATION COMMERCIALE DE COPIES DE DOCUMENTS SUR INTERNET</p> <p>Tarif de réutilisation sur un site internet payant ou dans la partie payante d'un site internet: - 0,005 € par vue fournie (que celle-ci soit effectivement diffusée sur internet ou non) et par an, avec ou sans base de données associée pour les documents textuels sériels; exonération de redevance, après souscription d'une licence, pour la réutilisation portant sur moins de 500 fichiers par réutilisateur et par an,</p> <p style="padding-left: 40px;">- 0,5 € par image de document iconographique (carte, plan, lithographie, photographie, carte postale...) fournie (que celle-ci soit effectivement diffusée sur internet ou non) et par an, avec ou sans base de données associée ; la redevance est perçue dès la première image fournie.</p>
<p>REUTILISATION COMMERCIALE DE COPIES NUMERIQUES POUR DES PRODUITS DIVERS (agendas, cartes, produits promotionnels...)</p> <p>50 € par copie fournie.</p>
<p>REUTILISATION NON COMMERCIALE DE COPIES NUMERIQUES DE DOCUMENTS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ALLIER SUR INTERNET</p> <p>Gratuité, après souscription de la licence <i>Etalab</i>.</p>